



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HÉRITAGE



**HUILE MULTIFONCTIONS
HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

07/06/2017

Date de Révision

01/06/2017

Remplace la version

15/01/2015

1-IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 - Identificateur du produit

Nom du Produit

HERITAGE - QUAA040

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

GRAISSE LUBRIFIANTE en Aérosol

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GRAISSE BELLEVILLE - 12 rue Jean Mermoz - 02390 MONT D'ORIGNY



TEL : 03 23 09 30 20 - FAX : 03 23 09 75 48 - www.graisse-belleville.fr - mail : info@graisse.fr

SARL au CAPITAL SOCIAL DE 40 000€ - RCS SAINT-QUENTIN B399 093 855 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR04 399093855

Pour plus d'informations contacter : info@graisse.fr et/ou <http://www.graisse-belleville.fr>

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

+33 1 49 00 00 49 (24h/24, 7j/7) - ORFILA (INRS) Tél : +33 (0)1 45 42 59 59 - Centre antipoison de Lille : +33 (0)3 20 44 44 44

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aérosol, catégorie 1 - H222;H229

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 - H336

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2 - H411

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2 - Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS02



GHS07



GHS09

Mentions d'avertissement (CLP)

DANGER

Composants Dangereux

Mentions de danger (CLP)

Hydrocarbures C6, isoalcane, <5% n-hexane

H222 - Aérosol extrêmement inflammable

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition

P251 - Ne pas perfore, ni brûler, même après usage

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P312 - Appeler un médecin en cas de malaise

P391 - Recueillir le produit répandu

P405 - Garder sous clef

P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans le respect de la réglementation locale



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HÉRITAGE



**HUILE MULTIFONCTIONS
HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

07/06/2017

Date de Révision

01/06/2017

Remplace la version

15/01/2015

Phrases EUH

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

2.3 - Autres dangers

Aucune information disponible

Fermeture de sécurité pour enfants :

Non applicable

Indications de danger détectables au toucher :

Non applicable

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 - MÉLANGES

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

NOM CHIMIQUE	Identification Produit	% MASSIQUE	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures C6, isoalcanes, <5% n-hexane	(Numéro CE) 931-254-9 (N° REACH) 01-2119484651-34	oct-50	F; R11 Xn; R65 R66 R67 N: R51/53	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411

Texte intégral des phrases R et H : voir section 16

4 - PREMIERS SECOURS

4.1 - Description des premiers secours

Premiers soins général

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Inhalation

Toux. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau

Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact oculaire

Le contact direct avec les yeux est probablement irritant. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes après inhalation : Essoufflement. Peut irriter les voies respiratoires.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Avis au médecin

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Moyens d'extinction déconseillés



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HÉRITAGE



**HUILE MULTIFONCTIONS
HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

07/06/2017

Date de Révision

01/06/2017

Remplace la version

15/01/2015

Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie :

Aérosol extrêmement inflammable.

Danger d'explosion :

La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

5.3 - Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie :

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Évacuer la zone.

Protection en cas d'incendie :

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales :

Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles. Ecartez toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence :

Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection :

Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence :

Aérer la zone.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4 - Référence à d'autres sections

Autres informations

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement :

Déchets dangereux par suite de risque explosion. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Éviter de respirer les aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HÉRITAGE



**HUILE MULTIFONCTIONS
HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

07/06/2017

Date de Révision

01/06/2017

Remplace la version

15/01/2015

Mesures techniques :

Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Conditions de stockage :

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Produits incompatibles :

Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles :

Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

Température de stockage :

5 - 50 °C

Lieu de stockage :

Protéger de la chaleur.

Prescriptions particulières concernant l'emballage :

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 - Paramètres de contrôle

Hydrocarbures C6, isoalcanes, <5% n-hexane

France	Nom local	Hydrocarbures C6, isoalcanes, <5% n-hexane
France	VME (mg/m³)	1000 mg/m³
France	VME (mg/m³)	1500 mg/m³

8.2 - Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

Protection des voies respiratoires:

Porter un masque approprié

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	
Couleur	Jaune
Seuil olfactif	Caractéristique
Propriétés explosives	
Propriétés comburantes	

Propriété	Valeurs	Remarques - Méthode
pH		
Point de fusion/point de congélation		
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition		
Point d'éclair		
Taux d'évaporation		
Inflammabilité (solide, gaz)		



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HÉRITAGE



**HUILE MULTIFONCTIONS
HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

07/06/2017

Date de Révision

01/06/2017

Remplace la version

15/01/2015

Limites d'inflammabilité dans l'air
Pression de vapeur
Densité de vapeur
Viscosité
Solubilité(s)
Coefficient de partage (n-octanol/eau)
Température d'auto-inflammabilité
Masse volumique

9.2 - Autres informations

Température de décomposition
Viscosité cinématique
Viscosité dynamique
Densité

0.8

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 - Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2 - Stabilité chimique

Non établi. Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4 - Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Chaleur. Etincelles. Flamme nue. Surchauffe.

10.5 - Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé

Hydrocarbures C6, isoalcanes, <5% n-hexane

DL50 orale rat

16750 mg/kg

DL50, voie cutanée lapin

3350 mg/kg

CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)

259,354 mg/l/4h



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HÉRITAGE



**HUILE MULTIFONCTIONS
HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

07/06/2017

Date de Révision

01/06/2017

Remplace la version

15/01/2015

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Non classé

Indications complémentaires :

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Non classé

Indications complémentaires :

Compte tenu des données disponibles, les critères de **classification ne sont pas remplis**

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Non classé

Indications complémentaires :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagenicité sur les cellules germinales :

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité :

Non classé

Indications complémentaires :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction :

Non classé

Indications complémentaires :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Non classé

Indications complémentaires :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Autres Informations

Vaporisateur Aérosol

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 - Toxicité

Ecologie - eau:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Hydrocarbures C6, isoalcanes, <5% n-hexane

CL50 poisson 1	18,3 mg/l
CE50 Daphnie 1	31,9 mg/l
ErC50 (algues)	13,6 mg/l
NOEC chronique poisson	4,09 mg/l
NOEC chronique crustacé	7,14 mg/l

12.2 - Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

Hydrocarbures C6, isoalcanes, <5% n-hexane

Persistance et dégradabilité non établi

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Hydrocarbures C6, isoalcanes, <5% n-hexane

Potentiel de bioaccumulation non établi



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HÉRITAGE



**HUILE MULTIFONCTIONS
HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

07/06/2017

Date de Révision

01/06/2017

Remplace la version

15/01/2015

12.4 - Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires

Mobilité

Pas d'informations complémentaires

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6 - Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

Éviter le rejet dans l'environnement

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) :

Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. :

Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. Éliminer le contenu/récipient dans selon la réglementation locale.

Indications complémentaires :

Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

Ecologie - déchets :

Éviter le rejet dans l'environnement.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1 - Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 1950

N° ONU (IMDG): 1950

N° ONU (IATA): 1950

N° ONU (ADN): 1950

N° ONU (RID): 1950

14.2 - Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : AÉROSOLS

Désignation officielle de transport (IMDG) : AÉROSOLS

Désignation officielle de transport (IATA): Aerosols, inflammable

Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable

Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

Description document de transport (ADR) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (IMDG) :

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (IATA) :

UN 1950 Aerosols, inflammable, 2.1, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

Description document de transport (ADN) :

UN 1950, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Description document de transport (RID) :

UN 1950, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HÉRITAGE



**HUILE MULTIFONCTIONS
HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

07/06/2017

Date de Révision

01/06/2017

Remplace la version

15/01/2015

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 2.1

Etiquettes de danger (ADR) : 2.1

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 2.1

Etiquettes de danger (IMDG) : 2.1

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 2.1

Etiquettes de danger (IATA) : 2.1

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 2.1

Etiquettes de danger (ADN) : 2.1

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 2.1

Etiquettes de danger (RID) : 2.1



14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HÉRITAGE



**HUILE MULTIFONCTIONS
HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

07/06/2017

Date de Révision

01/06/2017

Remplace la version

15/01/2015

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5F
Dispositions spéciales (ADR) : 190, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADR) : 1I
Quantités exceptées (ADR) : E0
Instructions d'emballage (ADR) : P207, LP02
Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP87, RR6, L2
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP9
Catégorie de transport (ADR) : 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V14
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV9, CV12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2
Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : - Transport par voie terrestre
Code de classification (ADR) : 5F
Dispositions spéciales (ADR) : 190, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADR) : 1I
Quantités exceptées (ADR) : E0
Instructions d'emballage (ADR) : P207, LP02
Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP87, RR6, L2
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP9
Catégorie de transport (ADR) : 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V14
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV9, CV12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2
Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantités limitées (IMDG) : SP277
Quantités exceptées (IMDG) : E0
Instructions d'emballage (IMDG) : P207, LP02
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP87, L2
N° FS (Feu) : F-D
N° FS (Déversement) : S-U
Catégorie de chargement (IMDG) : Aucun(e)

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y203
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 203
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 75kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 203
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 150kg
Dispositions spéciales (IATA) : A145, A167
Code ERG (IATA) : 10L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : 5F
Dispositions spéciales (ADN) : 19, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADN) : 1 L
Quantités exceptées (ADN) : E0
Équipement exigé (ADN) : PP, EX, A
Ventilation (ADN) : VE01, VE04
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HÉRITAGE



**HUILE MULTIFONCTIONS
HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

07/06/2017

Date de Révision

01/06/2017

Remplace la version

15/01/2015

Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : 5F

Dispositions spéciales (RID) : 190, 327, 344, 625

Quantités limitées (RID) : 1L

Quantités exceptées (RID) : E0

Instructions d'emballage (RID) : P207, LP02

Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP87, RR6, L2

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP9

Catégorie de transport (RID) : 2

Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W14

Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW9, CW12

Colis express (RID) : CE2

Numéro d'identification du danger (RID) : 23

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

16 - AUTRES INFORMATIONS

Indications de changement

Rubrique 2.2

Élément modifié : Format FDS UE, Conseils de prudence (CLP)

Modification ; Enlevé, Modifié

Sources des données :

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations :

Aucun(e).

Textes des phrases R-,H- et EUH:



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

HÉRITAGE



**HUILE MULTIFONCTIONS
HAUTES PERFORMANCES**

Date Impression

07/06/2017

Date de Révision

01/06/2017

Remplace la version

15/01/2015

Aquatic Chronic 2

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2

Asp. Tox. 1

Danger par aspiration, Catégorie 1

Flam. Liq. 2

Liquides inflammables, Catégorie 2

STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3

H222

Aérosol extrêmement inflammable

H225

Liquide et vapeurs très inflammables

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Date de révision

01/06/2017

Remarque sur la révision

Annule et remplace la fiche du

15/01/2015

Cette fiche signalétique est conforme aux dispositions de la réglementation (CE) n°1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité